



éléments de barème - MVT INTRA 2019

Priorités légales	conditions	valeur points 2018	Valeur Points 2019	Observations
Agent en situation de handicap	RQTH et situation d' extrême gravité/ RQTH seule	25 pts pour RQTH <u>et</u> situation médicale grave 15 pts pour RQTH seule	500 pts pour RQTH <u>et</u> situation médicale grave 300 pts pour RQTH seule	RQTH <u>et</u> situation médicale d' extrême gravité RQTH seule sur tous vœux compatibles avec l'amélioration des conditions de vie
bonification au titre d'une mesure de carte scolaire	idem 2018 pour les conditions par type de poste	30 pts pour poste directeur, ASH, PEMF 20 pts adjoint - même commune 6 pts adjoint - communes limitrophes	600 pts pour poste directeur, ASH, PEMF... 400 pts pour poste d'adjoint - même commune 120 pts pour postes adjoint -communes limitrophes 440 pts sur poste en AFA pour MCS de juin et septembre	- priorité de rang 1 sur 1er vœu selon les mêmes conditions qu'antérieurement (cf.guide du mouvement)
bonification au titre de l'expérience et du parcours professionnel	intérim de direction	24 pts	240 pts	point sur le 1er vœu seulement (maintien)
bonification au titre de l'expérience et du parcours professionnel	Non spécialisé affecté en ASH et PE en service partagés à titre provisoire	12 pts maximum	Bonification des points actuels multipliés par 20 avec prise en compte uniquement de l'année scolaire en cours pour les services partagés 2 classes = 40 points 3 classes = 60 points 4 classes = 80 points 40 par année scolaire pour les CASEH,REF et les E 80 points par année et 40 points (50%) pour les IME, SEGPA, ITEP, ULIS école....	en fonction de la durée et du type de poste Objectif: attribution automatique
agents exerçant dans un territoire ou une zone rencontrant des difficultés particulières de recrutement	RASED du bassin 1 (TD depuis 3 ans)	sans objet	40 pts (ex RASED) bassin 1	en attente d'arbitrage rectoral
exercice dans les quartiers urbains où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles	exercice en REP+ en 2018/19 uniquement en continu au moins 50%	sans objet	30 pts en REP+ uniquement	hors remplaçant
rapprochement de conjoints	conjoint exerçant sur la commune demandée du 93 (situation examinée au 31/12/2018)	sans objet	20 pts	sur le 1er vœu pas cumulable avec l'APC
autorité parentale conjointe	ex-conjoint exerçant sur la commune demandée du 93 (situation examinée au 31/12/2018) - enfant moins de 18 ans	sans objet	20 pts	sur le 1er vœu pas cumulable avec le RC
bonification au titre de l'expérience et du parcours professionnel	ancienneté poste	8 points (3 ans) / 10 points (4 ans) / 12 points (5 ans et +)	15 points (3 ans) / 17 points (4 ans) / 19 points (5 ans et +)	ancienneté poste multipliée par 2 selon les mêmes conditions qu'antérieurement
bonification au titre de l'expérience et du parcours professionnel	AGS de l'agent titulaire	1 point par an, 1/12ème de point par mois, 1/360ème de point par jour	deux douzièmes de points sont attribués pour chaque mois entier d'ancienneté de fonctions auxquels s'ajoutent dix points par tranche de cinq ans.	1 an = 2 points 11 mois = 1,83 points 10 mois = 1,66 points
renouvellement d'une même demande	renouvellement du même 1er vœu	sans objet	0 pts pour cette année	2019 = année zéro

Autres Priorités	conditions	valeur points 2018	Valeur Points 2019	Observations
Retour de congé parental avec TD perdu)	idem 2018	bonification MCS	15 pts	15 pts 1er vœu, 10 pts autres vœux commune et 5 pts communes limitrophes
Retour de CLD (avec TD perdu)	idem 2018	bonification MCS	15 pts	15 pts 1er vœu, 10 pts autres vœux commune et 5 pts communes limitrophes
Situation médicale grave sans RQTH	idem 2018	10 pts	10 pts	sur tous vœux compatibles avec l'amélioration des conditions de vie
Situation sociale grave	idem 2018	10 pts	10 pts	sur tous vœux compatibles avec l'amélioration des conditions de vie
Enfants	augmentation à 18 ans au lieu de 15 ans	15 ans	moins de 18 ans au 28 février 2019	1 point par enfant